



Annexe 2 – Fiche de poste de l'académie de Créteil

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE I.L.E.-DE-FRANCE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Candidature à un poste de coordonnateur-conseil ou coordonnatrice-conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire (mls)</p>
<p>Place du poste dans l'organisation</p>	<p>Le candidat ou la candidate est affecté au rectorat de Créteil qui est son employeur.</p> <p>Il ou elle exerce ses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) du département d'exercice ; • sous la responsabilité directe du chef d'établissement, responsable du réseau Formation-qualification-emploi (Foquale) de rattachement ; • sous l'autorité administrative du Chef du Service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO). <p>Son rattachement administratif est situé au rectorat.</p>
<p>Lieu d'exercice</p>	<p>Département et district d'exercice attribué par le Rectorat de Créteil</p>
<p>Missions & activités principales</p>	<p>Personnel dédié de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, le coordonnateur-conseil MLDS ou la coordonnatrice-conseil MLDS développe au sein de son territoire de rattachement (district-réseau Foquale) une mission de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation pour mettre en place des actions dans les champs de la prévention, de l'intervention ou de la remédiation et permettre ainsi le retour dans un parcours de formation ou d'insertion de jeunes en situation de décrochage scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de l'analyse des besoins de son territoire de rattachement, il/elle intervient auprès des établissements, responsables du réseau Foquale et de la PSAD pour la réalisation, le suivi et l'évaluation d'actions de prévention, d'intervention et de remédiation. Il/elle participe au développement de partenariats avec des instances publiques et/ou privées ; • Il/elle met en œuvre et coordonne des actions spécifiques (pôle de remobilisation, Morea, etc.) pour des jeunes repérés en situation de décrochage scolaire ; • Il/elle prend en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire sous la forme de face-à-face pédagogique adapté (action de formation, accompagnement personnalisé, etc.) ; • Il/elle organise des actions d'animation et de formation en direction des équipes éducatives et pédagogiques de son territoire. <p>Ces missions et activités sont soumises aux axes des orientations académiques et départementales de la lutte contre le décrochage scolaire</p>
<p>Compétences et qualités requises</p>	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des politiques éducatives et des dispositifs de formation et d'insertion ; • Connaissance du fonctionnement des établissements ; • Connaissance des activités d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ; • Connaissance des problématiques scolaires en général, de la question du décrochage scolaire et des publics en difficulté en particulier. <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à mettre en œuvre des méthodes de l'ingénierie de formation : analyse des besoins, définition des objectifs, des modalités pédagogiques et d'évaluation,

	<p>recherches de financements, suivi, bilan qualitatif et financier, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à construire des parcours individualisés de formation ; • Capacité pour le travail en équipe et le développement du partenariat ; • Capacité à impulser et à animer des réunions et des groupes de travail ; • Capacité à conduire des entretiens d'information, de conseil, de régulation, de recrutement ; • Maîtrise des outils bureautique (Word, Excel, Powerpoint). <p>Savoirs-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualités relationnelles et de communication ; • Qualités d'adaptation, de réactivité ; • Sens de l'organisation ; • Respect de la confidentialité.
Contraintes particulières et obligations	Déplacements fréquents en île-de-France.
Conditions d'accès à l'emploi	Bac + 3 obligatoire
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de lutte contre le décrochage scolaire (référentiel d'activité et de compétences « d'enseignement, de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation », les ORS (Obligations réglementaires de services), la certification, le régime de rémunération accessoire, la mobilité des personnels MLDS) : circulaire n° 2016-212 du 30 décembre 2016 (BOEN n°1 du 5 janvier 2017) ; • Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : texte du 13 juillet 2016 (BOEN n° 29 du 21 juillet 2016) ; • Réseaux formation qualification emploi (Foquale) : circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013 (BOEN n°14 du 4 avril 2013).
Obligations de service	<ul style="list-style-type: none"> • 39 h par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire